

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise**DECISION DU MAIRE N° 2025/117***(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : Travaux de construction du nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise**
Lot 7 : Menuiseries intérieures bois

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2124-2, R2124-2 1° du Code de la commande publique (CCP),

Considérant la nécessité de recourir à un marché public pour des travaux de construction d'un nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise,

Considérant l'annonce parue le 17 janvier 2025 sur le profil acheteur sous le n°2500001,

Considérant les conditions proposées par l'entreprise **JS AMENAGEMENTS**, dont le siège est situé **49 Quai de l'Oise – 95290 l'Isle Adam**,**DECIDE****Article 1 :** L'attribution du **lot 7** relatif au marché de travaux de construction d'un nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise à l'entreprise **JS AMENAGEMENTS**, dont le siège est situé **49 Quai de l'Oise – 95290 l'Isle Adam**,**Article 2 :** Le montant global et forfaitaire du lot 7 est de **164 000,00 € HT**.**Article 3 :** Un crédit suffisant est inscrit sur le budget de l'année 2025.**Article 4 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- La société JS AMENAGEMENTS
- Aux services techniques de la ville de Méry-sur-Oise
- Au service commande publique de la ville de Méry-sur-Oise

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 23 mai 2025

Le Maire

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise